

**DELIBERATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES**  
**Le mardi 28 février 2023**

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

Procurations : 5

Votants : 14

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le VINGT HUIT FEVRIER à DIX HUIT HEURES**

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 22/02/2023

Etaient présents : MARETTE Louis, PUJOL Jacques, DAGNAC Eliane, EYCHENNE Marguerite, DEJEAN Gaston, LABEUR Michel, PONS Géraldine, ROOU Christine, ZAMBONI Daniel.

A donné pouvoirs : BRIQUET BOISSIERE Gaëlle, CANOUE Germaine, CHARRIÉ Michel, DARBAS Marika, POUIL Bernadette,

Absentes excusées : CHAMPEAUX Bernadette, RAYNIER Valérie

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 16 décembre 2022**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président, Louis MARETTE, donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022 et propose à l'assemblée du Conseil d'administration de l'adopter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil d'administration :

- **DECIDE** d'adopter le procès-verbal du 16 décembre 2022 annexé à la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUS-DIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 09/03/2023

Le Président,  
Louis MARETTE



Le Secrétaire de Séance  
Michel LABEUR







## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

**16 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 16 décembre à 18h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de Mazères, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Louis MARETTE.

Date de la convocation : 6 décembre 2022

**Etaient présents** : MARETTE Louis, CHARRIE Michel, DAGNAC Eliane, DEJEAN Gaston, LABEUR Michel, POUIL Bernadette, PUJOL Jacques, RAYNIER Valérie, ZAMBONI Daniel

**Ont donné pouvoirs** : BRIQUET-BOISSIERE Gaele, CANOUET Germaine, PONS Géraldine

**Absents ou excusés** : DARBAS Marika, CHAMPEAUX Bernadette, EYCHENNE Marguerite, PITORRE Muriel, ROOU Christine

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée délibérante et nommé le secrétaire de séance, Mr Jacques PUJOL, le Conseil d'Administration a examiné l'ordre du jour :

### **1-Validation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration**

Approuvé : 12

Abstention : 0

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration du 28/10/2022 a été adopté à l'unanimité.

### **2- Volet financier**

#### **A / REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Le règlement budgétaire et financier applicable au 1er janvier 2023 au budget principal du CCAS, avec le passage à la nomenclature comptable M 57, a été présenté aux membres du conseil d'administration. Ce règlement a été adopté à l'unanimité.

#### **B / FONGIBILITE DES CREDITS**

Le conseil d'administration a autorisé le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement). Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité

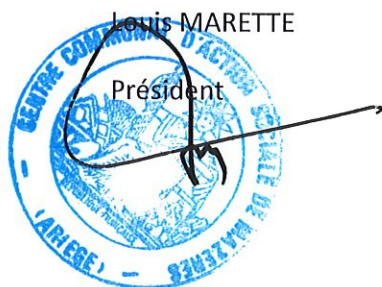
C/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application des principes de prudence et de sincérité et des prescriptions de la M 57, le CCAS a l'obligation de constituer des provisions dans des situations précises prévues par le code général des collectivités territoriales, ainsi que des provisions facultatives dès l'apparition d'un risque avéré. Ces dispositions qui constituent le régime de droit commun ont été présentées aux membres du conseil d'administration et ont été adoptées à l'unanimité.

C / SITUATION BUDGETAIRE : AJUSTEMENT DE LA MASSE SALARIALE

L'ajustement des crédits de la masse salariale a été adopté à l'unanimité suivant décision modificative N° 3.

Louis MARETTE  
Président



Michel LABEUR

Le secrétaire de séance

